

DÉPARTEMENT  
DE SEINE-ET-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

### Décision n° 002023\_00060

Arrondissement de TORCY

**Objet :** *MAPA « Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du n°43 de la rue de Paris pour l'accueil du centre de la Protection Maternelle et Infantile et du Relais Petite Enfance »*

*Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,*

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

**Vu** le Code de la Commande publique en vigueur au 1<sup>er</sup> Avril 2019, notamment les articles L2123-1 et R2123-1,

**Vu** la délibération n°02020\_06 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 17 Juin 2020 en application de l'article L 2122-22, L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 78.2017 en date du 5 décembre 2017 portant autorisation de recours à la télétransmission pour les actes soumis au contrôle de légalité,

**Considérant** qu'il est nécessaire de conclure un marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la future réhabilitation du n°43 de la rue de Paris pour l'accueil du Centre de la Protection Maternelle et Infantile et du Relais Petite Enfance,

**Considérant** que les crédits nécessaires seront, de droit, inscrits au budget 2023 de la Commune,

**Considérant** l'appel public à concurrence publié le 27 Mars 2023 sur le profil acheteur de la commune et au BOAMP (avis n°23-40912), et l'avis rectificatif (recul de la date limite de remise des offres) publié le 21 Avril 2023 sur le profil acheteur de la commune et au BOAMP (avis n°23-54614)

**Considérant** les quatre offres reçues des groupements Erwann Bonduelle, groupement MODAL Architecture, groupement QUATRO Architecture, groupement Olivier Neyraud,

**Considérant** le rapport d'analyse des offres,

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 077-217702158-20230704-002023\_060-AU

Décide :

**Article 1 :** De conclure le marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du n°43 de la rue de Paris pour l'accueil du centre de la Protection Maternelle et Infantile et du Relais Petite Enfance avec le groupement composé des sociétés Erwann Bonduelle (mandataire), sise 10 rue Vaucanson – 93500 PANTIN, SEA (co-traitant), sise 2 rue Poncet de la Rivière – 78660 ABLIS, ANTEI Structures (co-traitant), sise 30 route de la Rousselière – 37150 SAVONNIERES, WOR INGENIERIE (co-traitant), sise 30 chemin de la Planquette – 76130 MONT SAINT AIGNAN, CRONOS (co-traitant), sise 3 Hameau des Grandes Molaises – 27910 LES HOGUES, pour un montant global et forfaitaire de 104 670€ H.T.

**Article 2 :** La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

**Article 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

**Article 4 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publié et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Et-Marne
- Madame le Comptable assignataire

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 4 juillet 2023  
Le Maire,

Jean-Paul GARCIA ROBIN

